

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 37^e année – N° 31 – Mercredi 9 septembre 2015

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Elections fédérales et cantonales 2015 Convocation du corps électoral

Le corps électoral est convoqué aux urnes le 18 octobre 2015 pour élire:

- les membres du Conseil national;
- les membres du Conseil des Etats;
- les membres du Parlement;
- les membres du Gouvernement.

1. Droit de vote

1.1 Conseil national

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans et domiciliés dans le canton;
- les Suisses de l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de leur domicile antérieur;
- les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

1.2 Conseil des Etats, Parlement et Gouvernement

Sont électeurs en matière cantonale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, et domiciliés depuis trente jours dans le canton;
- les Suisses de l'étranger, âgés de dix-huit ans, s'ils sont inscrits dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de leur domicile antérieur;
- les étrangers âgés de dix-huit ans et domiciliés en Suisse depuis dix ans et dans le canton depuis un an;
- les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

2. Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

3. Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

4. Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

5. Exercice du droit de vote

- Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

6. Voies de recours

6.1 Conseil national

Les recours éventuels contre l'élection du Conseil national doivent être adressés au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel. Pour le surplus est applicable l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques.

6.2 Conseil des Etats, Parlement et Gouvernement

Les recours éventuels contre les élections du Conseil des Etats, du Parlement et du Gouvernement doivent être portés devant la Cour constitutionnelle, dans les dix jours qui suivent le vote ou la décision attaquée, conformément à l'article 108 de la loi jurassienne sur les droits politiques.

Delémont, le 9 septembre 2015

La Chancellerie d'Etat

Elections en vue du renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats du 18 octobre 2015

La Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura a enregistré le dépôt des actes de candidatures définitives suivants dans les délais légaux :

A) CONSEIL NATIONAL

Liste 1 Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI)

- 01.01 Haas Quentin, 1991, Master en sciences biomédicales, Cornol
- 01.02 Maitre-Schindelholz Suzanne, 1956, Secrétaire médicale, Vicques

Liste 2 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 02.01 Fridez Pierre-Alain, 1957, Médecin généraliste, Fontenais
- 02.02 Brülhart Mélanie, 1975, Pharmacienne, Delémont

Liste 3 Jeunesse Socialiste et Progressiste du Jura (JSPJ)

- 03.01 Izzi Fabrice, 1991, Employé de commerce, Fontenais
- 03.02 Tomaselli Diego, 1987, Peintre en bâtiment, Delémont

Liste 4 Les Verts jurassiens (Verts)

- 04.01 Terrier Christophe, 1973, Physicien, Dr, Bassecourt
- 04.02 Hennequin Erica, 1951, Enseignante de langues, Courgenay

Liste 5 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)

- 05.01 Gschwind Jean-Paul, 1952, Vétérinaire, Courchavon
 - 05.02 Marti Karine, 1965, Economiste, Courgenay
- Les listes 5 et 6 sont apparentées

Liste 6 Jeunes démocrates-chrétiens du Jura (JDC)

- 06.01 Girardin Anaïs, 1991, Etudiante, Saint-Ursanne
 - 06.02 Wisser Jessica, 1996, Etudiante, Courfaivre
- Les listes 5 et 6 sont apparentées

Liste 7 Parti Libéral Radical (PLR)

- 07.01 Voirol Gabriel, 1961, Pharmacien, Porrentruy
 - 07.02 Donzé Gérard, 1949, Indépendant, Le Cerneux-Weusil
- Les listes 7 et 9 sont apparentées

Liste 8 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 08.01 Favre Brigitte, 1984, Ingénieure HES en agronomie, Saignelégier
- 08.02 Stettler Thomas, 1969, Maître agriculteur, Courroux

Liste 9 Jeunes libéraux-radicaux jurassiens (JLRJ)

- 09.01 Schouller Alexis, 1988, Employé de commerce, Delémont
- 09.02 Simon Thierry, 1989, Responsable technique, Porrentruy

Les listes 7 et 9 sont apparentées

Liste 10 CS-POP (CS-POP)

- 10.01 Theurillat Guite, 1947, Retraitée, Delémont
- 10.02 Fedele Pierluigi, 1973, Syndicaliste, Delémont

Liste 11 Les Jeunes Verts jurassiens (JVerts)

- 11.01 Godat Ivan, 1986, Enseignant secondaire, Le Bémont
- 11.02 Rohner Magali, 1977, Enseignante secondaire, Delémont

Liste 12 Rauraque du Nord

- 12.01 Berthold Julien, 1988, Moutier; Ingénieur en informatique
- 12.02 Prince Pascal, 1969, Courrendlin; Agent de train

B) CONSEIL DES ETATS

Liste 1 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 01.01 Hêche Claude, 1952, Conseiller aux Etats, Courroux
- 01.02 Pierre Gilles, 1972, Programmateur musical, Le Noirmont

Liste 2 Les Verts jurassiens (Verts)

- 02.01 Comment Jean-Marc, 1952, Retraité et informaticien indépendant, Saint-Ursanne

Liste 3 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)

- 03.01 Seydoux-Christe Anne, 1958, Licenciée en droit, Delémont
- 03.02 Kohler Pierre, 1964, Avocat, Delémont

Liste 4 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 04.01 Gerber Claude, 1964, Agriculteur, Porrentruy

Delémont, le 7 septembre 2015

La Chancellerie d'Etat

Elections du Parlement et du Gouvernement du 18 octobre 2015

La Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura a enregistré le dépôt des actes de candidatures définitives suivants dans les délais légaux :

PARLEMENT

District de Delémont

(30 sièges)

Liste 1 Parti Libéral-Radical Jurassien (PLRJ)

- 01.01 Henzelin André, 1949, Delémont; Cadre bancaire
- 01.02 Brosy Stéphane, 1964, Pleigne; Entrepreneur Maître peintre
- 01.03 Bocks Dominique, 1958, Bassecourt; Employée de commerce
- 01.04 Broquet Joseph, 1946, Movelier; Retraité
- 01.05 Chételat Michel, 1990, Courroux; Entrepreneur
- 01.06 Chételat Florian, 1986, Pleigne; Informaticien
- 01.07 Chételat Pierre, 1962, Delémont; Architecte
- 01.08 Crevoisier Julien, 1973, Delémont; Economiste
- 01.09 Christian Filippo, 1971, Delémont; Conseiller en placement de personnel
- 01.10 De Dominicis Roberto, 1974, Bassecourt; Fonctionnaire de police
- 01.11 Farine Kevin, 1990, Courrendlin; Employé de commerce
- 01.12 Fleury Alain, 1974, Courroux; Inspecteur au service de l'économie et de l'emploi
- 01.13 Friche Michel, 1950, Delémont; Employé de commerce

- 01.14 Gerber Ulrich, 1963, Soyhières; Agriculteur
- 01.15 Glauser René, 1962, Delémont; Employé de commerce
- 01.16 Günter Christophe, 1971, Delémont; Ingénieur ETS
- 01.17 Hänni Sonia, 1972, Develier; Vendeuse
- 01.18 Kocher Nicolas, 1990, Delémont; Entrepreneur
- 01.19 Kocher Alfred, 1943, Courtételle; Indépendant
- 01.20 Membrez Victor, 1972, Delémont; Industriel
- 01.21 Meury Pierre Xavier, 1956, Delémont; Géologue
- 01.22 Monin-Girard Véronique, 1963, Glovelier; Administratrice
- 01.23 Müller Michèle, 1951, Courrendlin; Femme au foyer
- 01.24 Oriet Clément, 1987, Delémont; Etudiant
- 01.25 Rufer Yann, 1979, Rossemaison; Cadre bancaire
- 01.26 Schouller Alexis, 1988, Delémont; Employé de commerce
- 01.27 Schweingruber Alain, 1952, Boécourt; Avocat
- 01.28 Tobler Michel, 1965, Boécourt; Expert fiscal
- 01.29 Widmer Didier, 1987, Delémont; Cadre bancaire
- 01.30 Wisler Fanny, 1976, Delémont; Mécanicienne

Liste 2 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC-JDC)

- 02.01 Baume Patrice, 1967, Bassecourt; Ingénieur
- 02.02 Bianchini Fabio, 1977, Vicques; Employé de commerce
- 02.03 Chapatte Anne-Lise, 1972, Vicques; Collaboratrice sociale
- 02.04 Christe Gérard, 1960, Delémont; Indépendant
- 02.05 Courtet Martial, 1976, Delémont; Conseiller pédagogique
- 02.06 Créatin Pascal, 1960, Soultz; Indépendant
- 02.07 Créatin Gérald, 1955, Rossemaison; Enseignant
- 02.08 Dobler Eric, 1960, Bassecour; Expert en assurances
- 02.09 Dobler Xavier, 1981, Vicques; Policier
- 02.10 Eschmann Vincent, 1962, Vicques; Maître secondaire
- 02.11 Flury Nadine, 1960, Rossemaison; Secrétaire
- 02.12 Froidevaux Anne, 1985, Delémont; Economiste d'entreprise
- 02.13 Jaeggi Raoul, 1969, Bassecourt; Informaticien
- 02.14 Kunz Philippe, 1961, Movelier; Agriculteur
- 02.15 Mertenat Claude, 1962, Delémont; Fiduciaire
- 02.16 Nusbaumer Dominique, 1946, Delémont; Architecte urbaniste
- 02.17 Odiet-Ackermann Céline, 1976, Bourrignon; Mère au foyer
- 02.18 Osborne Hannah, 1970, Bassecourt; Traductrice
- 02.19 Pape Jean-François, 1969, Pleigne; Agriculteur
- 02.20 Ramnabaja Afrim, 1981, Delémont; Manager
- 02.21 Saner Michel, 1952, Courfaivre; Indépendant
- 02.22 Saucy Noël, 1964, Develier; Agriculteur
- 02.23 Schaefer Dominique, 1965, Develier; Agent d'exploitation
- 02.24 Scherer Sandrine, 1974, Montsevelier; Gérante immobilière
- 02.25 Seuret Cédric, 1972, Courtételle; Layouter Régional
- 02.26 Seuret Frédéric, 1971, Glovelier; Directeur d'entreprise
- 02.27 Spring Christian, 1960, Vicques; Directeur de banque
- 02.28 Wiser Jessica, 1996, Courfaivre; Etudiante
- 02.29 Wicki José, 1979, Glovelier; Gestionnaire de vente
- 02.30 Zuber Aude, 1991, Courcelon; Etudiante

Liste 3 Les Verts jurassiens (Verts)

- 03.01 Schaffter Emmanuelle, 1968, Delémont; Diététicienne
- 03.02 Terrier Christophe, 1973, Bassecourt; Physicien, Dr.
- 03.03 Voirol Anselme, 1947, Delémont; Ingénieur en gestion
- 03.04 Gerber-Obrecht Ruth, 1954, Undervelier; Cueilleuse de plantes sauvages

- 03.05 Burri Théo, 1990, Delémont; Tenancier
- 03.06 Robert-Charrue Linder Céline, 1969, Delémont; Archéologue
- 03.07 Queloz Frédéric, 1978, Glovelier; Projecteur en technique du bâtiment-maîtrise fédérale
- 03.08 Schwyzer Lydia, 1962, Delémont; Conseillère en insertion professionnelle
- 03.09 Segalla Roberto, 1967, Courroux; Enseignant BT professionnel
- 03.10 Rohner Magali, 1977, Delémont; Enseignante de sciences nat. sec. I
- 03.11 Peter Fabian, 1971, Develier; Laborantin Pharmazentrum Université Bâle
- 03.12 Schiltknecht Françoise, 1967, Mettembert; Violoncelliste
- 03.13 Comte Jérôme, 1988, Rebeuvelier; Ingénieur en électricité
- 03.14 Domont Annelise, 1978, Delémont; Accueillante en milieu familial
- 03.15 Liechti Frédéric, 1953, Courfaivre; Artisan du bâtiment
- 03.16 Penello Karina, 1982, Delémont; Mère au foyer
- 03.17 Wipfli Bernard, 1952, Undervelier; Coopérateur
- 03.18 Schüwer Delphine, 1984, Delémont; Actrice
- 03.19 Eggenschwiler Loïc, 1989, Rebeuvelier; Ingénieur en énergies
- 03.20 Ackermann Léandre, 1988, Courfaivre; Illustratrice
- 03.21 Salgat Pierre, 1979, Movelier; Artisan du bois
- 03.22 Burri-Schmassmann Sonia, 1965, Soyhières; Droguiste et apicultrice
- 03.23 Jaussi Chantal, 1957, Delémont; Créatrice
- 03.24 Ioset François, 1980, Delémont; Chiropraticien
- 03.25 Buser Stalder Sylvia, 1949, Montsevelier; Enseignante retraitée
- 03.26 Vitali Sylvain, 1993, Vicques; Etudiant EPFL ingénierie de l'environnement
- 03.27 Lambert Brigitte, 1975, Vicques; Enseignante primaire
- 03.28 Carnal Francis, 1954, Delémont; Sans emploi
- 03.29 Godat Pauline, 1989, Movelier; Psychologue
- 03.30 Simon Alexandra, 1973, Delémont; Commerçante

Liste 4 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 04.01 Stettler Thomas, 1969, Courroux; Maître agriculteur
- 04.02 Mischler Jean-Pierre, 1951, Develier; Agriculteur
- 04.03 Spies Didier, 1971, Courroux; Chargé de sécurité
- 04.04 Lachat Damien, 1977, Bassecourt; Ingénieur HES
- 04.05 Amstutz Judith, 1969, Courrendlin; Employée de commerce
- 04.06 Studer Laurence, 1960, Delémont; Agricultrice
- 04.07 Keller Marlies, 1959, Mervelier; Menuisier-Ebéniste
- 04.08 Turinetti Sylvie, 1980, Courfaivre; Employée de commerce
- 04.09 Wägli Catherine, 1970, Courrendlin; Employée en logistique
- 04.10 Juillerat Sandra, 1971, Courfaivre; Mère au foyer
- 04.11 Rufer Walter, 1955, Rossemaison; Agriculteur
- 04.12 Willemin Noël, 1977, Ederswiler; Agriculteur
- 04.13 Koller Alain, 1977, Bourrignon; Agriculteur
- 04.14 Altermath François, 1944, Delémont; Théologien
- 04.15 Pfister Samuel, 1988, Pleigne; Agriculteur
- 04.16 Rosset Alexandre, 1989, Bassecourt; Etudiant en droit
- 04.17 Rottet Philippe, 1946, Delémont; Maître prof. retraité
- 04.18 Schaffner Pascal, 1963, Delémont; Entrepreneur forestier
- 04.19 Lobsiger Jérémie, 1991, Delémont; Employée de commerce
- 04.20 Mertenat Pierre, 1969, Courroux; Mécanicien sur machines

- 04.21 Fehr Martin, 1972, Courrendlin; Ingénieur agronome
- 04.22 Leuenberger Jean, 1994, Movelier; Agriculteur
- 04.23 Montavon Lionel, 1975, Courcelon; Gendarmerie
- 04.24 Bachmann Pirmin, 1994, Movelier; Agriculteur
- 04.25 Schaffter Yoann, 1992, Courfaivre; Agriculteur
- 04.26 Hanser John-Robert, 1975, Develier; Agriculteur Bio
- 04.27 Gunzinger Grégory, 1985, Bassecourt; Découpeur
- 04.28 Vogel Marcel, 1965, Mervelier; Employé CFF
- 04.29 Monnerat Martial, 1971, Corban; Agriculteur
- 04.30 Cortat Loris, 1992, Courtételle; Entrepreneur forestier

Liste 5 CS-POP (CS-POP)

- 05.01 Kohler Jean-Pierre, 1949, Delémont; Retraité
- 05.02 Fiechter Manouk, 1982, Undervelier; Sociologue
- 05.03 Meury Rémy, 1959, Delémont; Secrétaire syndical
- 05.04 Gelso Esther, 1955, Delémont; Conseillère communale - Secrétaire
- 05.05 Milani Célien, 1993, Delémont; Illustrateur
- 05.06 Hennemann Liliane, 1951, Boécourt; Institutrice
- 05.07 Milani Marcel, 1957, Delémont; Electricien
- 05.08 Khandouzi Lawan, 1976, Delémont; Ouvrière
- 05.09 Parrat André, 1960, Delémont; Travailleur social
- 05.10 Köker Sengül, 1955, Delémont; Interprète communautaire
- 05.11 Schaller Hervé, 1979, Delémont; Dessinateur en bâtiment
- 05.12 Kohler Juliette, 1982, Delémont; Ethnologue
- 05.13 Willemin Jordan, 1994, Bassecourt; Etudiant EPFL
- 05.14 Meury Antoinette, 1964, Delémont; Ménagère
- 05.15 Braun Urs, 1994, Undervelier; Etudiant en médecine
- 05.16 Chaignat Christophe, 1973, Delémont; Infirmier
- 05.17 Muehlestein Nathalie, 1955, Montsevelier; Artiste peintre
- 05.18 Clavreuil Philippe, 1970, Delémont; Vendeur
- 05.19 Parrat Chloé, 1988, Delémont; Spécialiste genre et développement
- 05.20 Corbat Jérôme, 1962, Delémont; Agent administratif
- 05.21 Schindelholz Tania, 1985, Delémont; Chargée de projets en promotion de la santé
- 05.22 Cortat Thierry, 1958, Delémont; Agent technico-commercial
- 05.23 Theurillat Guite, 1947, Delémont; Retraîtée
- 05.24 Cuenin David, 1972, Delémont; Enseignant - Formateur d'adultes
- 05.25 Thiévent Marie-Claire, 1954, Delémont; Enseignante spécialisée
- 05.26 Fedele Pierluigi, 1973, Delémont; Syndicaliste
- 05.27 Beuret Jeanne, 1980, Delémont; Travailleuse sociale
- 05.28 Hofer David, 1970, Delémont; Employé de commerce
- 05.29 Créatin Liza, 1975, Courfaivre; Enseignante
- 05.30 Ismail Toufiq, 1973, Delémont; Architecte

Liste 6 Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI)

- 06.01 Beuchat-Willemin Géraldine, 1969, Glovelier; Comptable
- 06.02 Chappuis Damien, 1979, Delémont; Ingénieur en informatique
- 06.03 Fleury-Montavon Sandrine, 1972, Courcelon; Secrétaire de direction
- 06.04 Friche Gabriel, 1961, Vicques; Ingénieur ETS
- 06.05 Lovis Frédéric, 1971, Boécourt; Dir. Maison du Tourisme / Instruct. parapente
- 06.06 Membrez Gérald, 1954, Bassecourt; Préretraité
- 06.07 Baumann Félix, 1976, Delémont; Traducteur
- 06.08 Beuchat Geoffrey, 1996, Glovelier; Etudiant
- 06.09 Beuchat Laurent, 1974, Glovelier; Infirmier

- 06.10 Brahier Jean-Louis, 1960, Courcelon; Gérant
- 06.11 Brancucci Simon, 1984, Develier; Chauffeur poids lourds
- 06.12 Chappuis Quentin, 1987, Delémont; Economiste d'entreprise HEG
- 06.13 Chételat-Fleck Petra, 1966, Glovelier; Coiffeuse
- 06.14 Chèvre Olivier, 1973, Bassecourt; Ingénieur
- 06.15 Cuenin-Cattin Stéphanie, 1977, Bassecourt; Assistante en médecin vétérinaire
- 06.16 Dobler Luc, 1979, Delémont; Architecte logiciel
- 06.17 Duplain Martine, 1966, Courroux; Resp. achats et logistique
- 06.18 Fasel Paul, 1970, Delémont; Infirmier
- 06.19 Fleury Luc, 1953, Courcelon; Secrétaire communal
- 06.20 Froidevaux Jean, 1964, Delémont; Chef de service financier de la Ville de Delémont
- 06.21 Gelin Fabrice, 1967, Bassecourt; Employé La Poste
- 06.22 George Yannick, 1973, Rebeuvelier; Acheteur
- 06.23 Grillon Francis, 1958, Bourrignon; Menuisier-ébéniste ind.
- 06.24 Lecoultre Pierre, 1943, Boécourt; Mécanicien-décolleteur
- 06.25 Macquat Léo, 1997, Delémont; Apprenti cuisinier
- 06.26 Maitre-Schindelholz Suzanne, 1956, Vicques; Secrétaire médicale
- 06.27 Morel Ludovic, 1996, Courroux; Gestionnaire en intendance
- 06.28 Nendaz Lionel, 1986, Delémont; Employé de banque
- 06.29 Schüll Blaise, 1951, Bassecourt; Retraité
- 06.30 Stalder Charline, 1993, Delémont; Laborantine

Liste 7 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 07.01 Challet Kevin, 1987, Glovelier; Educateur de l'enfance
- 07.02 Crevoisier Laurent, 1994, Delémont; Employé de commerce
- 07.03 Dobler Loïc, 1987, Delémont; Secrétaire syndical
- 07.04 Messerli Raphaël, 1988, Glovelier; Economiste de gestion
- 07.05 Tomaselli Diego, 1987, Delémont; Peintre en bâtiments
- 07.06 Bourquin Valérie, 1969, Courrendlin; Infirmière
- 07.07 Brülhart Mélanie, 1975, Delémont; Pharmacienne hospitalière
- 07.08 Daepp Josiane, 1955, Courcelon; Employée de commerce
- 07.09 Koller Noémie, 1981, Châtillon; Administratrice
- 07.10 Lovis Christel, 1970, Delémont; Géographe, assistance d'étude en paléontologie
- 07.11 Macchi-Berdat Murielle, 1976, Delémont; Ergothérapeute
- 07.12 Pont Moritz Marie Jeanne, 1947, Delémont; Retraîtée
- 07.13 Rebetez Marie-Anne, 1951, Delémont; Assistante RP retraitée
- 07.14 Reutemann Barbara, 1987, Delémont; Pharmacienne hospitalière
- 07.15 Dialo Rottet Bailo, 1978, Delémont; Employée de commerce
- 07.16 Ali Iskander, 1973, Delémont; Opérateur-programmeur CNC, interprète
- 07.17 Badertscher Christophe, 1975, Delémont; Hydrogéologue
- 07.18 Ciochi Raphaël, 1984, Courroux; Enseignant secondaire II
- 07.19 Comte Pierre-André, 1955, Vellerat; Secrétaire-rédacteur
- 07.20 Froidevaux Gilles, 1971, Delémont; Travailleur social
- 07.21 Gentil Jean-Yves, 1968, Delémont; Chargé de communication
- 07.22 Hoxha Besim, 1961, Delémont; Surveillant de piscine traducteur et interprète

- 07.23 Irminger André, 1952, Glovelier; Garde forestier
 07.24 Joliat Vincent, 1960, Courtételle; Employé de commerce
 07.25 Kamber Thierry, 1963, Delémont; Dessinateur en génie civil
 07.26 Macquat Fabrice, 1977, Courroux; Moniteur d'atelier
 07.27 Prince Jean-Claude, 1947, Bassecourt; Ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse
 07.28 Raval Thierry, 1978, Delémont; Avocat
 07.29 Schlüchter Claude, 1957, Delémont; Dessinateur-architecte
 07.30 Suvat Mehmet, 1961, Delémont; Découpeur

Liste 8 Rauraque du Nord (RN)

- 08.01 Della Ducata Vincent, 1990, Courtételle; Mécanicien auto.
 08.02 Prince Pascal, 1969, Courrendlin; Agent de train
 08.03 Broquet Florent, 1969, Courrendlin; Assistant parental
 08.04 Queloz Emilien, 1983, Delémont; Economiste HES
 08.05 Jardin Roger Jr., 1978, Delémont; Contremaître d'industrie
 08.06 Brancucci Ezékiel, 1986, Bassecourt; Menuisier-charpentier
 08.07 Rais Louis-Joseph, 1979, Courfaivre; Jardinier-horticult.
 08.08 Tardent Eloïse, 1990, Bassecourt; Assistante-médicale
 08.09 Grossert Pascal, 1982, Courfaivre; Découpeur
 08.10 Odiet Nicolas, 1985, Pleigne; Artiste
 08.11 Béguelin Joane, 1988, Bassecourt; Apprenti-menuisier
 08.12 Krause Mathias, 1989, Undervelier; Réparateur poids lourds
 08.13 Krattinger Jonas, 1991, Vicques; Forestier-bûcheron
 08.14 Joliat Dolan, 1996, Glovelier; En recherche d'emploi
 08.15 Palombo Jean-Marc, 1994, Soyhières; Constructeur d'appareils industriels
 08.16 Gelin Anthony, 1993, Develier; Logisticien
 08.17 Tièche Léa, 1991, Courroux; Stagiaire pré-HES
 08.18 Paratte Arnaud, 1990, Soyhières; Agent de sécurité

- 08.01 Della Ducata Vincent, 1990, Courtételle; Mécanicien auto.
 08.02 Prince Pascal, 1969, Courrendlin; Agent de train
 08.03 Broquet Florent, 1969, Courrendlin; Assistant parental
 08.04 Queloz Emilien, 1983, Delémont; Economiste HES
 08.10 Odiet Nicolas, 1985, Pleigne; Artiste
 08.06 Brancucci Ezékiel, 1986, Bassecourt; Menuisier-charpentier

District de Porrentruy

(20 sièges)

Liste 1 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

- 01.01 Balmer David, 1963, Miécourt; Menuisier, chef d'entreprise
 01.02 Pitarch Demetrio, 1962, Boncourt; Médecin généraliste
 01.03 Caillet Serge, 1967, Alle; Conseiller en assurances
 01.04 Simon Thierry, 1989, Porrentruy; Horloger, responsable technique
 01.05 Lachat Alain, 1954, Fregiécourt; Directeur de chantier
 01.06 Bohlinger Alain, 1946, Porrentruy; Ancien cdt du centre de renfort
 01.07 Metafuni Véronique, 1969, Courgenay; Secrétaire communale
 01.08 Gerber Ernest, 1963, Cornol; Resp. d'exploitation

- 01.09 Loutenbach Tony, 1983, Courgenay; Contrôleur de gestion
 01.10 Courbat-Pauli Marie-France, 1973, Cornol; Aide-soignante
 01.11 Rérat Hubert, 1951, Porrentruy; Ancien cadre bancaire
 01.12 Etique Gilles, 1954, Bure; Ancien garde-frontières
 01.13 Gasser Jocelyne, 1960, Porrentruy; Dir. de cirque
 01.14 Chapuis Pascal, 1964, Grandfontaine; Agriculteur
 01.15 Etique Michel, 1955, Bure; Cadre à la Poste
 01.16 Nicoulin Aline, 1973, Porrentruy; Droguiste
 01.17 Parietti Pierre, 1952, Porrentruy; Ing. civil ETHZ
 01.18 Gasser Fernand, 1966, Bonfol; Agriculteur
 01.19 Kübler Brigitte, 1962, Lugnez; Ménagère
 01.20 Voirol Gabriel, 1961, Porrentruy; Pharmacien

Liste 2 UDC-UDF (UDC-UDF)

- 02.01 Gerber Claude, 1964, Porrentruy; Agriculteur
 02.02 Schaer Romain, 1969, Miécourt; Dir. PME
 02.03 Lusa Jean, 1947, Boncourt; Dir. Com.
 02.04 Dumas Jacques, 1958, Grandfontaine; Agriculteur
 02.05 Choulat Rémy, 1966, Cornol; Cantonier
 02.06 Gebel Alain, 1961, Cœuve; Formateur RH
 02.07 Aebi Nicolas, 1953, Réclère; Agriculteur
 02.08 Bregnard Alain, 1978, Bonfol; Ass. Dir. Finances
 02.09 Huber Thomas, 1985, Miécourt; Monteur électricien
 02.10 Chapuis Loïc, 1990, Fontenais; Agent Funéraire
 02.11 Lerch Christophe, 1971, Bonfol; Agriculteur
 02.12 Rohr Susanne, 1958, Montignez; Employée de commerce
 02.13 Fleury Jean-Luc, 1976, Montignez; Entrepreneur
 02.14 Vallat Cyril, 1980, Bure; Agriculteur
 02.15 Blum Pierre, 1978, Damvant; Agriculteur-ongleur
 02.16 Bürki Andreas, 1956, Cœuve; Restaurateur
 02.17 Docourt Aurélie, 1991, Lugnez; Logicienne en distribution
 02.18 Spinetti Renato, 1950, Fontenais; Thérapeute
 02.19 Gerber Ségolène, 1997, Porrentruy; Etudiante
 02.20 Quiquerez Jérémie, 1995, Courtedoux; Mécatronicien

Liste 3 Parti démocrate-chrétien (PDC)

- 03.01 Boesch Florence, 1959, Boncourt; Ingénieur en environnement
 03.02 Theurillat Stéphane, 1980, Porrentruy; Ingénieur HES en microtechniques
 03.03 Choulat Paul, 1961, Asuel; Agriculteur
 03.04 Girardin Anaïs, 1991, Saint-Ursanne; Etudiante en droit
 03.05 Thiévent Dominique, 1955, Courtedoux; Menuisier
 03.06 Falbriard Thibaud, 1983, Vendlincourt; Formateur bureautique
 03.07 Gigon Yves, 1970, Courgenay; Assistant social
 03.08 Sudan-Girardin Josiane, 1963, Damvant; Secrétaire
 03.09 Receveur Didier, 1970, Courgenay; Conseiller immobilier
 03.10 Nagel Fabrice, 1983, Charmoille; Maître-énergiculateur
 03.11 Farine Jean, 1952, Porrentruy; Membre direction retraité
 03.12 Chariatte-Courbat Danièle, 1961, Porrentruy; Educatrice
 03.13 Bregnard Georges, 1948, Boncourt; Consultant
 03.14 Faivre Jean-Pierre, 1953, Courtedoux; Retraité actif
 03.15 Choffat Michel, 1952, Buix; Retraité actif
 03.16 Roy-Fridez Anne, 1962, Porrentruy; Paysanne, secrétaire comptable
 03.17 Altermath Maurice, 1955, Epauvillers; Agriculteur

- 03.18 Gindrat Jean-Pierre, 1953, Pleujouse; Employé postal
 03.19 Farine Hubert, 1960, Alle; Agriculteur
 03.20 Jobin Maurice, 1946, Alle; Retraité actif

Liste 4 Les Verts jurassiens (Verts)

- 04.01 Hennequin Erica, 1951, Courgenay; Enseignante
 04.02 Ernst Hansjörg, 1951, Courgenay; Maraîcher
 04.03 Cafiso Jean-Pierre, 1959, Porrentruy; Educateur
 04.04 Laville Baptiste, 1979, Porrentruy; Resp. de projet
 04.05 Baconat Christelle, 1981, Saint-Ursanne; Factrice
 04.06 Egger-Bögli Sylvie, 1976, Porrentruy; Enseignante
 04.07 Akter Pintu, 1974, Porrentruy; Concierge
 04.08 Grosjean Cerf Valérie, 1972, Courgenay; Bibliothécaire
 04.09 Comment Jean-Marc, 1952, Saint-Ursanne; Retraité et informaticien indépendant
 04.10 Joray Pool Anita, 1960, Réclère; Prof gym et thérapeute
 04.11 Comment Nicolas, 1984, Cornol; Biologiste / Etudiant droit
 04.12 Jordan Christine, 1963, Porrentruy; Educ. spécialisée
 04.13 Liechti Boris, 1985, Saint-Ursanne; Enseignant
 04.14 Kradolfer Anita, 1970, Boncourt; Diététicienne HES
 04.15 Prudat Brice, 1986, Courtemaury; Etudiant / Jardinier
 04.16 Légeret Sophie, 1995, Porrentruy; Etudiante
 04.17 Riat Philippe, 1959, Epiquerez; Instituteur
 04.18 Rossé Alexia, 1992, Chevenez; Etudiante
 04.19 Zannato Frédéric, 1974, Courgenay; Infirmier
 04.20 Schöni-Lüthi Eva, 1961, Roche-d'Or; Paysanne Bio

Liste 5 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 05.01 Gigon Kathleen, 1992, Porrentruy; Etudiante
 05.02 Crevoisier-Crelier Mathilde, 1980, Porrentruy; Traductrice
 05.03 Froidevaux Antoine, 1952, Fontenais; Technicien
 05.04 Rota Pierre, 1953, Bressaucourt; Conducteur CarPostal
 05.05 Gerber Chantal, 1968, Porrentruy; Enseignante
 05.06 Beuret Siess Rosalie, 1978, Porrentruy; Licenciée en sciences sociales
 05.07 Lièvre Ami, 1938, Courtemaîche; Ingénieur chimiste
 05.08 Chapuis Jean-Pierre, 1954, Saint-Ursanne; Syndicaliste retraité
 05.09 Maître Nicolas, 1961, Epauvillers; Employé postal
 05.10 Vauclair Cédric, 1973, Courtemaîche; Installateur sanitaire
 05.11 Egger Victor, 1978, Porrentruy; Ingénieur en gestion de la nature
 05.12 Lehmann Katia, 1974, Villars-sur-Fontenais; Ostéopathe
 05.13 Berdat Christophe, 1960, Miécourt; Enseignant spécialisé
 05.14 Frein Jämes, 1967, Montignez; Maître professionnel
 05.15 Friedli Valentine, 1993, Porrentruy; Etudiante sage-femme
 05.16 lezzi Fabrice, 1991, Fontenais; Employé de commerce
 05.17 Lepori-Voisard Fanny, 1980, Villars-sur-Fontenais; Employée de commerce
 05.18 Richard Lionel, 1990, Villars-sur-Fontenais; Etudiant
 05.19 Migy François-Xavier, 1961, Cœuve; Secrétaire syndical
 05.20 Nissille Brigitte, 1956, Bonfol; Femme au foyer

Liste 6 Hop Suisse (HOP)

- 06.01 Rondez André, 1948, Fontenais; Retraité
 06.02 Lobsiger Fabienne, 1965, Alle; Indépendante
 06.03 Michel Nicole, 1963, Porrentruy; Indépendante
 06.01 Rondez André, 1948, Fontenais; Retraité
 06.02 Lobsiger Fabienne, 1965, Alle; Indépendante
 06.03 Michel Nicole, 1963, Porrentruy; Indépendante

Liste 7 Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI)

- 07.01 Cattin Marc, 1956, Alle; Mécanicien s/machines agricoles
 07.02 Haas Quentin, 1991, Cornol; Master en sciences biomédicales
 07.03 Meyer Daniel, 1961, Cœuve; Gestionnaire en logistique
 07.04 Barthod-Gressot Sophie, 1970, Porrentruy; Mère au foyer
 07.05 Bée Suzy, 1970, Boncourt; Secrétaire
 07.06 Berret-Frésard Corinne, 1975, Alle; Femme au foyer
 07.07 Beuchat Gabriel, 1960, Fahy; Formateur DAO
 07.08 Bonati-Stalder Marlène, 1965, Boncourt; Femme au foyer / Secrétaire
 07.09 Bottelli André, 1961, Montignez; Agriculteur
 07.10 Braichet Gilles, 1960, Porrentruy; Maître-ramoneur
 07.11 Cadario Guillaume, 1992, Porrentruy; Etudiant éducateur
 07.12 Eggertswyler Philippe, 1969, Porrentruy; Directeur institution sociale
 07.13 Giordano Fabrice, 1971, Courgenay; Educateur social
 07.14 Gülal-Hennet Erol, 1957, Porrentruy; Polisseur
 07.15 Henzelin Pierre-André, 1977, Cœuve; Maître-agriculteur
 07.16 Lattmann-Paupe Thérèse, 1968, Montenol; Educatrice
 07.17 Maître Baptiste, 1990, Porrentruy; Assistant social
 07.18 Mawete Francis, 1964, Porrentruy; Opérateur sur machines
 07.19 Meyer Annie, 1977, Alle; Indépendante
 07.20 Schaffter Thomas, 1974, Porrentruy; Chef d'entreprise

Liste 8 Rauraque du Nord (RN)

- 08.01 Erard Yannick, 1982, Courchavon; Organisateur d'événements
 08.02 Nussbaumer Bastien, 1994, Alle; En formation gymnasiale
 08.03 Vuillaume Muriel, 1980, Fahy; Employée de commerce
 08.04 Caillet Françoise, 1972, Cornol; Agente de train
 08.05 Monney Siméon, 1971, Fahy; Horticulteur-Horloger
 08.06 Riat Léonie, 1992, Epiquerez; Etudiante à la HEP
 08.07 Caillet Joël, 1997, Cornol; Apprenti ferblantier
 08.01 Erard Yannick, 1982, Courchavon; Organisateur d'événements
 08.02 Nussbaumer Bastien, 1994, Alle; En formation gymnasiale
 08.03 Vuillaume Muriel, 1980, Fahy; Employée de commerce
 08.04 Caillet Françoise, 1972, Cornol; Agente de train
 08.05 Monney Siméon, 1971, Fahy; Horticulteur-Horloger
 08.06 Riat Léonie, 1992, Epiquerez; Etudiante à la HEP
 08.07 Caillet Joël, 1997, Cornol; Apprenti ferblantier

District des Franches-Montagnes

(10 sièges)

Liste 1 Parti Libéral-Radical jurassien (PLRJ)

- 01.01 Sauser Edgar, 1958, Les Breuleux; Agriculteur
 01.02 Miserez Lovis Laure, 1974, Les Genevez; Secrétaire

- 01.03 Bourquin-Steiner Sophie, 1979, Le Noirmont; Bibliothécaire
- 01.04 Caroli Isabelle, 1965, Les Breuleux; Infirmière
- 01.05 Cuenin Marcel, 1956, Les Breuleux; Maître-ramoneur
- 01.06 Froidevaux Julien, 1979, Le Cerneux-Veusil; Carrossier
- 01.07 Miserez Sylvianne, 1955, Saignelégier; Employée de commerce
- 01.08 Pagani Fabio, 1976, Le Noirmont; Chef de projet
- 01.09 Paratte Damien, 1968, Le Noirmont; Responsable de production
- 01.10 Schill Chappatte Florence, 1970, Les Bois; Conseillère en psychologie

Liste 2 Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI)

- 02.01 Eray David, 1973, Le Noirmont; Ingénieur HES
- 02.02 Tschan Jean-Daniel, 1955, Le Noirmont; Chef d'entreprise
- 02.03 Aubry-Jolidon Marianne, 1976, Saignelégier; Ouvrière spécialisée en horlogerie
- 02.04 Aubry Quentin, 1992, Le Noirmont; Economiste d'entreprise
- 02.05 Berisha Nusret, 1965, Les Bois; Technicien
- 02.06 Gigandet Gervais, 1965, Les Genevez; Employé technique
- 02.07 Hennin Vincent, 1964, Montfaucon; Employé CJ
- 02.08 Kornmayer-Hoff Monika, 1960, Saignelégier; Employée Jura Tourisme
- 02.09 Noirjean Joseph, 1963, Lajoux; Eleveur d'autruches
- 02.10 Vuilleumier-Paratte Adrienne, 1973, Les Breuleux; Vendeuse

Liste 3 Union démocratique du centre (UDC)

- 03.01 Möri Sandra, 1975, Les Breuleux; Sommelière
- 03.02 Croissant Anne-Lise, 1972, Saint-Brais; Ingénieure HES en microtechniques
- 03.03 Eichenberger Marie-Claire, 1946, Saignelégier; Enseignante retraitée
- 03.04 Favre Brigitte, 1984, Saignelégier; Ingénieure HES en agronomie
- 03.05 Schärz Raphaël, 1990, Les Bois; Agriculteur
- 03.06 Guerne Loïc, 1996, La Chaux-des-Breuleux; Médiaticien
- 03.07 Scheidegger Francis, 1960, Le Noirmont; Ingénieur HES en agronomie
- 03.08 Zehnder Damien, 1991, Goumois; Agriculteur
- 03.09 Donzé François, 1953, Les Bois; Agriculteur
- 03.10 Rais Irmin, 1979, Les Enfers; Agriculteur

Liste 4 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)

- 04.01 Aubry Jacques-André, 1974, Les Breuleux; Ingénieur HES
- 04.02 Chaignat Françoise, 1955, Le Noirmont; Employée de commerce
- 04.03 Chenal Marie-Françoise, 1953, Montfaucon; Paysanne
- 04.04 Queloz Pauline, 1990, Saint-Brais; Avocate stagiaire
- 04.05 Varin Bernard, 1952, Saignelégier; Inséminateur
- 04.06 Brahier Amélie, 1987, Saignelégier; Notaire
- 04.07 Muller Philippe, 1967, Les Breuleux; Conducteur de train
- 04.08 Boichat Jean-Marc, 1952, Les Bois; Décolleteur
- 04.09 Jolidon Daniel, 1965, Les Pommerats; Employé de commerce
- 04.10 Babey Andrea, 1974, Saignelégier; Graphiste

Liste 5 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 05.01 Boillat Dubail Valérie, 1970, Saignelégier; Diplômée Ecole hôtelière
- 05.02 Bourquard Jean, 1948, Les Breuleux; Cadre retraité
- 05.03 Bueche Josette, 1950, Montfaucon; Assistante sociale retraitée

- 05.04 Ecoeur Jean-Daniel, 1955, Les Genevez; Computable
- 05.05 Farine Martial, 1966, Les Bois; Laborant en biologie
- 05.06 Froidevaux Dominique, 1958, Saignelégier; Enseignante en économie familiale
- 05.07 Galli Yanick, 1964, Le Noirmont; Entrepreneur indépendant
- 05.08 Gerster Sarah, 1982, Les Enfers; Statisticienne
- 05.09 Girard Nicolas, 1967, Le Noirmont; Chef d'équipe en construction de voies ferrées
- 05.10 Moni Bidin Diego, 1967, Le Noirmont; Ingénieur en automation

Liste 6 Les Verts jurassiens (Verts)

- 06.01 Godat Ivan, 1986, Le Bémont; Enseignant
- 06.02 Frésard André, 1967, Saint-Brais; Agriculteur bio
- 06.03 Pires Francisco, 1964, Les Pommerats; Syndicaliste UNIA
- 06.04 Bucheli Matthias, 1977, Les Bois; Agriculteur bio
- 06.05 Teuscher Romain, 1993, Saignelégier; Menuisier
- 06.06 Oberli Samuel, 1976, Les Enfers; Employé CFF
- 06.07 Poupon Sylvie, 1978, Les Breuleux; Enseignante
- 06.08 Schmid Hanno, 1972, Les Enfers; Agriculteur bio
- 06.09 Gogniat Yvan, 1992, Saignelégier; Graveur
- 06.10 Willemin Jérôme, 1959, Lajoux; Paysan bio

Liste 7 Rauraque du Nord (RN)

- 07.01 Herdener David, 1980, Saignelégier; Boulanger-pâtissier
- 07.02 Boillat Aloïs, 1982, Saignelégier; Gestionnaire de vente
- 07.03 Cattin Sylvia, 1986, Les Bois; Horticultrice
- 07.04 Wenger Chloé, 1986, Les Pommerats; Boulangère-pâtissière
- 07.05 Boillat Cyprien, 1980, Les Breuleux; Cuisinier
- 07.06 Mussot Sandrine, 1988, Les Breuleux; Gestionnaire de vente
- 07.07 Vallat Jonathan, 1989, Saignelégier; Electricien en multimédia
- 07.08 Froidevaux Gilles, 1977, Saignelégier; Dessinateur en microtechnique
- 07.01 Herdener David, 1980, Saignelégier; Boulanger-pâtissier
- 07.02 Boillat Aloïs, 1982, Saignelégier; Gestionnaire de vente

GOUVERNEMENT

(1^{er} tour)

Liste 1 Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI)

- 01.01 Eray David, 1973, Ingénieur HES, Le Noirmont

Liste 2 Parti Libéral-Radical Jurassien (PLRJ)

- 02.01 Gerber Jacques, 1973, Economiste, Porrentruy

Liste 3 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)

- 03.01 Juillard Charles, 1962, Ministre, Porrentruy
- 03.02 Dobler Eric, 1960, Expert en dommages, Bassecourt
- 03.03 Willemin Gabriel, 1972, Economiste, Epauvillers
- 03.04 Chaignat Françoise, 1955, Employée de commerce, Le Noirmont
- 03.05 Courtet Martial, 1976, Conseiller pédagogique, Delémont

Liste 4 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 04.01 Thentz Michel, 1958, Ministre, Delémont
- 04.02 Barthoulot Nathalie, 1968, Economiste, Courtételle
- 04.03 Berdat Christophe, 1960, Enseignant spécialisé, Miécourt

Liste 5 Les Verts jurassiens (Verts)

- 05.01 Voirol Anselme, 1947, Ingénieur en gestion, Delémont

Liste 6 Union Démocratique du Centre (UDC)

06.01 Lachat Damien, 1977, Ingénieur HES, Bassecourt

Liste 7 CS-POP

07.01 Meury Rémy, 1959, Secrétaire syndical, Delémont

Liste 8 Rauraque du Nord

08.01 Boillat Aloïs, 1982, Gestionnaire de vente, Saignelégier

08.02 Della Ducata Vincent, 1990, Mécanicien Auto., Courtételle

08.03 Herdener David, 1980, Boulanger-Pâtissier, Saignelégier

08.04 Prince Pascal, 1969, Agent de train, Courrendlin

08.05 Erard Yannick, 1982, Organisateur d'événements, Courchavon

Delémont, le 7 septembre 2015

La Chancellerie d'Etat

République et Canton du Jura

**Ordonnance
concernant les centres de renfort
Modification du 18 août 2015**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, arrête:

I.L'ordonnance du 13 novembre 2001 concernant les centres de renfort¹⁾ est modifiée comme il suit:**Article 16** (nouvelle teneur)

Art. 16¹⁾ Les comptes du centre de renfort sont tenus en principe de manière distincte de ceux du SIS auquel le centre de renfort est rattaché. Ils font apparaître clairement les frais d'investissement et d'exploitation soumis à répartition entre les communes du secteur attribué au centre de renfort, ainsi que les frais d'intervention, les subventions et les indemnités.

²⁾ Dans l'impossibilité de tenir des comptes séparés, un décompte annuel est élaboré selon des clés de répartition clairement définies entre les autorités de surveillance.

Article 21, alinéa 2, lettre d (nouvelle teneur)²⁾ La commission a les attributions suivantes:

(...)

d) elle vérifie les comptes ou, le cas échéant, le décompte annuel du centre de renfort après leur clôture et fixe le montant à répartir entre les communes;

(...)

II.Dans l'ensemble du texte et conformément à l'article 7 de la loi du 21 novembre 2007 sur la protection contre les incendies et les dangers naturels²⁾, la dénomination « Assurance immobilière du Jura » est remplacée par « Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention » et l'abréviation « AIJ » par « ECA Jura ».**III.**La présente modification entre en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Delémont, le 18 août 2015

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Thentz
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler¹⁾ RSJU 875.121²⁾ RSJU 871.1

République et Canton du Jura

**Arrêté
portant création du Fonds
des lettres jurassiennes**Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les dispositions testamentaires de M^{me} Jeanne Fell-Doriot du 17 avril 1998,

arrête:

Article premier Les fonds légués à la République et Canton du Jura par feu Madame Jeanne Fell-Doriot sont affectés à un fonds spécial, désigné « Fonds des lettres jurassiennes » (ci-après le fonds).

Art. 2¹⁾ Le fonds a pour but de verser des subsides pour faciliter le travail des écrivains du canton du Jura et du Jura bernois.

²⁾ Il sera en particulier veillé à créer des conditions de travail optimales pour les auteurs jurassiens ainsi qu'à faire mieux connaître et rayonner leurs écrits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton.

Art. 3 A cette fin, le fonds servira en particulier à:

- doter une ou deux bourses d'un montant total maximal de 15'000 francs chacune attribuée-s tous les deux ans par la Commission intercantonale de littérature des cantons de Berne et du Jura (CiLi) dans le but d'encourager des auteurs jurassiens, des étudiants ou des chercheurs dans le domaine de la littérature jurassienne;
- organiser des manifestations de promotion de la littérature ayant trait au Jura sous l'égide de l'Office de la culture, pour un montant annuel maximal de 40'000 francs.

Art. 4¹⁾ Le fonds est alimenté par les intérêts qu'il porte ainsi que par d'autres dons ou versements éventuels.

²⁾ Les éventuels bénéfices issus de la vente des écrits de feu Monsieur René Fell, s'ils venaient à être réédités, serviraient également à alimenter le fonds.

Art. 5 L'Office de la culture administre le fonds et la Trésorerie générale en gère les liquidités.

Art. 6¹⁾ Un programme de législation est réalisé par l'Office de la culture et soumis au Gouvernement.

²⁾ Un bilan de législature est soumis par l'Office de la culture au Gouvernement pour discussion.

Art. 7 A épuisement des ressources, le fonds sera dissous par décision du Gouvernement.

Art. 8 Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Delémont, le 16 juin 2015

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Thentz
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Arrêté
portant création du Fonds Marcel Renfer**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu le testament de M. Marcel Renfer du 19 décembre 2003,

arrête:

Article premier Les fonds attribués à la Bibliothèque cantonale jurassienne (BiCJ) par la succession de M. Marcel Renfer sont affectés à un fonds spécial, désigné « Fonds Marcel Renfer ».

Art. 2¹⁾ Le Fonds Marcel Renfer a pour but de servir exclusivement à la mise en valeur des collections patrimoniales de la BiCJ.

² Il sera en particulier veillé à faire mieux connaître et rayonner l'œuvre de M. Werner Renfer, telle que déposée à la BiCJ.

Art. 3 A cette fin, le Fonds Marcel Renfer servira en particulier à:

- conditionner, inventorier et mettre à disposition dans le catalogue informatique les archives littéraires de M. Werner Renfer et les autres fonds d'archives littéraires;
- créer un lieu de rencontres et d'animations dédié à Werner Renfer, dit «Espace Werner Renfer», dans les locaux de l'Hôtel des Halles, qui aura pour mission de valoriser les collections patrimoniales de la BiCJ;
- organiser une exposition autour de M. Werner Renfer d'ici à 2018;
- organiser ou participer à l'organisation d'expositions d'auteurs jurassiens, par exemple sous le label «Destins de plume»;
- favoriser et permettre la mise en valeur des collections patrimoniales de la BiCJ dans ses propres locaux ou à l'extérieur;
- acquérir du matériel pour aménager les locaux de la BiCJ;
- engager du personnel pour réaliser un travail de mise en valeur (conditionnement, catalogage, réalisation d'exposition, recherche scientifique) et de médiation culturelle pour l'animation de l'Espace Werner Renfer.

Art. 4 Le Fonds Marcel Renfer est alimenté par les intérêts qu'il porte ainsi que par d'autres dons ou versements éventuels.

Art. 5 L'Office de la culture administre le fonds et la Trésorerie générale en gère les liquidités.

Art. 6 ¹ Le programme de l'Espace Renfer à l'Hôtel des Halles est soumis au Gouvernement.

² Un programme de législature est proposé par le ou la bibliothécaire cantonal-e. La Commission de la BiCJ le valide.

³ Un bilan de législature est présenté par le ou la bibliothécaire cantonal-e.

Art. 7 A épuisement des ressources, le Fonds Marcel Renfer sera dissous par décision du Gouvernement.

Art. 8 Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Delémont, le 16 juin 2015

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Thentz
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Arrêté

prolongeant le point 2 de l'annexe B du 21 décembre 2010 de la Convention cantonale d'adhésion à la convention-cadre TARMED entre santésuisse et la Société médicale du canton du Jura (SMCJ) pour l'année 2014

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 47 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) ¹⁾,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal) ²⁾,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix ³⁾,

vu la recommandation de la Surveillance des Prix du 6 mars 2015,

arrête:

Article premier Le point 2 de l'annexe B du 21 décembre 2010 «Contrat entre la Société médicale du canton du Jura (SMCJ) et santésuisse concernant la valeur du point tarifaire ainsi que le contrôle et le pilotage des prestations et des prix» de la Convention cantonale d'adhésion à la convention-cadre TARMED, qui fixe la valeur du point tarifaire à 0.97 franc, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 2 La Surveillance des Prix a renoncé à formuler une recommandation de tarif.

Art. 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 PA). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2014.

Delémont, le 25 août 2015

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Thentz
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RS 832.10

²⁾ RSJU 832.10

³⁾ RS 942.20

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 août 2015

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations, en qualité de représentant des travailleurs:

- M. Pierre-Alain Grosjean, responsable régional de Syna Jura, en remplacement de M^{me} Marie-Thérèse Toppano.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur

- a) au 1^{er} janvier 2016
 - de la loi du 29 avril 2015 sur la protection et l'assurance des bâtiments, sous réserve du point b ci-dessous.
- b) au 1^{er} septembre 2015
 - de l'article 86 de la loi du 29 avril 2015 sur la protection et l'assurance des bâtiments.

Delémont, le 25 août 2015

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

journalofficiel@pressor.ch

Département de l'Environnement et de l'Équipement

**Arrêté
portant approbation du plan général
d'évacuation des eaux (PGEE)
de la commune de Val Terbi, localité de Vermes**

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement,

vu la présentation du PGEE à la population en date du 8 juillet 2015,

vu l'approbation du PGEE par le Conseil communal du 7 juillet 2015,

vu la requête de la commune du 10 juillet 2015 tendant à l'approbation du PGEE,

vu l'article 5 de l'ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux)¹⁾,

vu les articles 20 à 27 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la protection des eaux (OPE)²⁾,

considérant que le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) au sens de l'article 5 OEaux correspond au plan communal d'assainissement, au plan directeur des canalisations (PDC) et au projet général des canalisations (PGC) au sens des articles 20 ss de l'OPE; qu'il y a lieu dès lors d'appliquer à son établissement, par analogie, la procédure définie à l'article 27 OPE, sous réserve de la future législation cantonale en la matière, actuellement en cours d'élaboration,

arrête :

Article premier ¹ Le PGEE de la commune de Val Terbi (localité de Vermes) est approuvé.

² Dès son approbation, le PGEE lie les autorités de la commune et du Canton.

Art. 2 Le PGEE global comprend les rapports et plans contenus dans les dossiers et classeurs validés par l'Office de l'environnement (ENV).

Art. 3 ¹ Lors de l'exécution des mesures qui y sont prévues, le PGEE peut faire l'objet de modifications

mineures sans nouvelle procédure d'approbation. L'ENV en est informé.

² Si le PGEE fait l'objet de modifications majeures, il y a lieu de soumettre ces dernières à l'approbation de l'ENV.

Art. 4 ¹ La mise à jour et/ou l'adaptation du PGEE par la commune de Val Terbi doivent être réalisées en fonction de l'extension et ou modification du milieu bâti, des travaux réalisés et de l'évolution des connaissances techniques et scientifiques.

² Les mises à jour se feront en conformité avec les normes et directives du Canton et de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA).

³ La mise à jour des cadastres des canalisations dans le périmètre des égouts publics et du cadastre des installations d'assainissement de la zone agricole se fera en continu ou au minimum chaque année. Les bases de données mises à jour seront transmises chaque année à l'ENV.

⁴ La mise à jour du plan d'action ou de son tableau se fera en continu ou au minimum chaque année. Le plan d'action actualisé et le tableau récapitulatif seront transmis chaque année à l'ENV.

Art. 5 ¹ Le PGEE est contraignant pour la commune de Val Terbi et le Canton.

² Le contenu du PGEE est pris en considération lors de toute étude et/ou travaux liés à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, tels que le plan d'aménagement local, la réalisation de plans spéciaux, la délivrance d'autorisations, etc.

³ Lors de l'exécution d'un projet particulièrement important par la commune de Val Terbi dans le cadre du PGEE, le préavis de l'ENV peut être sollicité.

Art. 6 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 août 2015

Philippe Receveur
Ministre de l'Environnement et de l'Équipement

Service des communes

**Revenu fiscal harmonisé (RH) et indice en % des ressources par habitant (IR)
des communes jurassiennes - Année 2014**

Communes des districts	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Delémont	96'995'752	2.00	2.31	37'660	95'554'631	90.69
Franches-Montagnes	32'740'764	1.86	2.19	10'262	34'817'302	121.26
Porrentruy	72'859'760	1.99	2.27	24'488	72'224'343	105.41
Canton du Jura	202'596'276	1.97	2.27	72'410	202'596'276	100.00

District de Delémont Communes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Boécourt	2'187'878	2.00	2.37	891	2'160'469	86.66
Bourrignon	516'662	2.25	2.94	263	453'502	61.63
Châtillon	960'583	1.85	2.13	468	1'025'459	78.31
Corban	892'998	2.25	2.73	465	783'832	60.25
Courchapoix	907'049	2.15	2.54	429	833'196	69.42
Courrendlin	6'033'677	2.05	2.40	2'742	5'812'770	75.77
Courroux	7'862'558	2.15	2.39	3'149	7'222'380	81.97
Courtételle	5'829'956	1.65	1.86	2'524	6'978'086	98.81

District de Delémont Communes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Delémont	39'313'735	1.95	2.23	12'485	39'816'644	113.98
Develier	4'048'917	2.05	2.26	1'413	3'900'677	98.67
Ederswiler	206'842	2.00	2.43	115	204'251	63.48
Haute-Sorne	14'968'401	2.10	2.47	6'892	14'077'031	73.00
Mervelier	1'067'855	2.25	2.55	522	937'313	64.18
Mettembert	228'608	2.15	2.50	105	209'995	71.48
Movelier	778'114	2.25	2.69	382	682'992	63.90
Pleigne	822'149	2.10	2.47	359	773'190	76.98
Rebeuvelier	846'225	2.20	2.54	393	759'658	69.09
Rossemaison	1'834'381	2.10	2.34	593	1'725'143	103.98
Saulcy	478'777	2.20	2.89	262	429'799	58.63
Soyhières	1'615'745	1.95	2.15	495	1'636'414	118.16
Vellerat	178'581	2.25	2.61	75	156'750	74.70
Val Terbi	5'416'061	2.15	2.56	2'638	4'975'080	67.41
Total	96'995'752	2.00	2.31	37'660	95'554'631	90.69

District des Franches-Montagnes Communes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Le Bémont	616'775	1.95	2.50	312	624'665	71.56
Les Bois	2'963'230	2.15	2.59	1'185	2'721'961	82.10
Les Breuleux	8'449'715	1.60	1.75	1'490	10'429'825	250.18
La Chaux-des-Breuleux	181'549	2.05	2.65	97	174'902	64.45
Les Enfers	233'167	2.05	2.78	152	224'630	52.82
Les Genevez	2'340'454	1.95	2.20	530	2'370'394	159.85
Lajoux	1'353'741	2.05	2.56	667	1'304'177	69.88
Montfaucon	1'291'017	2.20	2.80	596	1'158'949	69.50
Muriaux	1'099'619	1.50	1.82	504	1'447'791	102.67
Le Noirmont	6'639'105	1.80	2.10	1'814	7'284'370	143.52
Saignelégier	6'841'604	2.10	2.61	2'550	6'434'186	90.18
St-Brais	446'689	2.25	2.87	231	392'083	60.66
Soubey	284'099	2.25	3.18	134	249'369	66.51
Total	32'740'764	1.86	2.19	10'262	34'817'302	121.26

District de Porrentruy Communes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Alle	4'633'866	2.25	2.52	1'755	4'067'391	82.83
La Baroche	2'485'790	2.15	2.53	1'164	2'283'394	70.11
Basse-Allaine	3'071'073	2.35	2.79	1'260	2'580'936	73.21
Beurnevésin	262'554	2.25	2.81	124	230'458	66.43
Boncourt	9'085'086	1.45	1.54	1'232	12'374'168	358.98
Bonfol	1'733'335	2.10	2.44	687	1'630'115	84.81
Bure	1'676'310	2.25	2.71	685	1'471'387	76.77
Clos du Doubs	2'549'057	2.10	2.64	1'300	2'397'260	65.91
Cœuve	1'404'607	2.25	2.64	711	1'232'898	61.98
Cornol	3'118'156	2.05	2.29	1'019	3'003'993	105.36
Courchavon	1'479'770	2.00	2.15	294	1'461'232	177.64
Courgenay	6'508'190	2.05	2.34	2'258	6'269'910	99.24
Courtedoux	1'929'359	2.20	2.55	752	1'731'990	82.32

District de Porrentruy Communes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Dampbreux	308'741	2.15	2.87	181	283'603	56.00
Fahy	686'016	2.20	2.71	353	615'838	62.35
Fontenais	3'884'747	2.00	2.28	1'674	3'836'080	81.90
Grandfontaine	783'223	2.25	2.77	390	687'477	63.00
Haute-Ajoie	3'505'354	2.05	2.34	955	3'377'015	126.39
Lugnez	369'433	2.25	2.65	191	324'271	60.68
Porrentruy	21'764'237	2.05	2.31	6'798	20'967'398	110.24
Rocourt	301'136	2.25	2.70	158	264'323	59.79
Vendlincourt	1'319'720	2.30	2.63	547	1'133'206	74.04
Total	72'859'760	1.99	2.27	24'488	72'224'343	105.41

En vertu des dispositions des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative du 30 novembre 1978, les tableaux ci-dessus sont sujets à opposition. L'opposition éventuelle sera adressée, par écrit, au Service des communes dans les trente jours à compter de la présente publication. L'opposition sera motivée et comportera les éventuelles offres de preuve.

Delémont le 1^{er} septembre 2015

Le Chef du Service des communes: Raphaël Schneider

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1568

Commune: Delémont

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Extension et assainissement des réseaux électrique, eau et gaz**

Tronçon: **Route de Rossemaison**

Secteur: **Rue St-Randoald – Rue St-Georges**

Restrictions: **Dans le sens Rossemaison - Delémont**
La circulation sera maintenue en sens unique

Dans le sens Delémont - Rossemaison
La route sera fermée à tout trafic

Déviation: **Par la zone industrielle:**
Rue St-Randoald - Rue St-Sébastien - Rue Victor-Helg

Durée: **Du jeudi 10 septembre 2015 au vendredi 16 octobre 2015**

Renseignements: M. Michel Hirtzlin, chef de service SID (tél. 032/421 92 00)
M. Serge Willemin, inspecteur des routes RCJU (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 2 septembre 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Haute-Sorne, localité de Bassecourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Travaux d'entretien sur la ligne ferroviaire**

Tronçon: **Passage à niveau situé à la sortie de la localité de Bassecourt, direction Glovelier**

Durée: **du 14 septembre à 21 h au 15 septembre 2015 à 5 h du 15 septembre à 21 h au 16 septembre 2015 à 10 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 31 août 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Haute-Sorne / **Localité:** Bassecourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motif: **Marché Forain / Foire d'automne**

Tronçon: **Traversée du village
Rue du Colonel Hoffmeyer
(carrefour rue du Jura)
à la rue Abbé-Monnin (secteur gare)**

Durée: **Le 12 septembre 2015 de 6 h à 20 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 21 août 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune: Courrendlin

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motif: **Installation d'un pont de conduite sur la Birse**

Tronçon: **Secteur: La Verrerie
De la sortie Sud de Choindéz à la demi-
jonction autoroutière de Choindéz**

Durée: **Fermeture complète à tout trafic durant la nuit du 16 septembre 2015 de 21 h à minuit**

Particularités: Les travaux effectués étant dépendant des conditions météorologiques, il est possible que la période de restriction doive être reportée ou modifiée à court terme.

Déviations du trafic par le site Von Roll.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de fermeture et de déviation seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer

strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 27 août 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: P. Mertenat

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2015, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 2 octobre 2015** au plus tard.

Dans le même délai, un émoulement de Fr. 300.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 26 octobre, le mercredi 28 octobre et le vendredi 30 octobre 2015. Les examens oraux se dérouleront le jeudi 10 décembre 2015. L'épreuve de plaidoirie est fixée au mercredi 16 décembre 2015 et la remise des brevets au mardi 22 décembre 2015.

Porrentruy, le 2 septembre 2015

Le président de la Commission des examens d'avocat:
Daniel Logos

Tribunal cantonal

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2015, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au président de la Commission des examens de notaire, Tribunal cantonal, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 2 octobre 2015** au plus tard.

Dans le même délai, l'émoulement, soit Fr. 100.– pour la première partie des examens et Fr. 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 26 octobre 2015 (première partie). Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 28 et vendredi 30 octobre 2015. Les épreuves orales se dérouleront le mercredi 25 novembre 2015.

Porrentruy, le 4 septembre 2015

Le président de la Commission
des examens de notaire: M^e Vincent Gobat

Tribunal cantonal

Avis concernant le renouvellement du Conseil de prud'hommes (CPH)

Le Tribunal cantonal fait appel aux candidatures pour les postes de juges assesseurs au Conseil de prud'hommes pour la prochaine législature (2016-2020).

Le nombre de postes pour chacun des trois groupes professionnels est, pour chaque section des employeurs et des travailleurs, de trois assesseurs (art. 16 al. 1 LCPH).

Les groupes professionnels suivants sont constitués (art. 8 al.1 LCPH):

1. Horlogerie, artisanat du métal, métallurgie, mécanique, électricité, électronique, plastique et toute autre branche s'y rapportant;
2. Bâtiment, bois, génie civile, mines, agriculture, sylviculture, pisciculture, horticulture, élevage et toute autre branche s'y rapportant;
3. Commerce et industrie de l'alimentation, tabac, commerce de détail, textile, chaussure, habillement, arts graphiques, services (hôtellerie, restauration, banques, assurances, etc. professions libérales, hôpitaux et autres activités n'entrant pas dans les groupes 1 et 2.

Les assesseurs du CPH doivent avoir l'exercice des droits civils et des droits politiques en matière cantonale (art. 16a LCPH).

Les candidatures doivent être signées par les candidats présentés; elles mentionnent la date de naissance, le domicile et la profession du candidat, l'entreprise qu'il gère ou qui l'emploie, la date de son entrée en activité dans cette dernière et la situation qu'il y occupe; les étrangers produisent en outre une attestation établissant qu'ils jouissent de l'exercice des droits politiques; si des candidatures paraissent douteuses, le président du Tribunal cantonal procède aux vérifications nécessaires et écarte d'office les candidats non éligibles (art. 17 al. 3 LCPH).

S'il y a plus de candidatures valables pour une section qu'il n'y a de postes à pourvoir, le Tribunal cantonal procède à la nomination en tenant compte équitablement des candidatures proposées par les organisations professionnelles (art. 18 LCPH).

La période de fonction débute le 1^{er} janvier 2016.

Les candidatures doivent parvenir au Tribunal cantonal dans les 30 jours qui suivent la présente publication, avec la mention « Conseil de prud'hommes ».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Tribunal cantonal à Porrentruy (032 420 33 00).

Porrentruy, le 7 septembre 2015

Tribunal cantonal

Tribunal cantonal

Avis concernant le renouvellement du Tribunal des baux à loyers et à ferme (TBLF)

Le Tribunal cantonal fait appel aux candidatures pour les postes de juges assesseurs au Tribunal des baux à loyers et à ferme pour la prochaine législature (2016-2020).

Le Tribunal cantonal nomme:

- a) cinq assesseurs pour les preneurs de logements individuels et locaux commerciaux;

- b) cinq assesseurs pour les bailleurs de logements individuels et locaux commerciaux;
- c) trois assesseurs pour les fermiers d'exploitations agricoles;
- d) trois assesseurs pour les bailleurs d'exploitations agricoles.

Les assesseurs du CPH doivent avoir l'exercice des droits civils et des droits politiques en matière cantonale (art. 10 LTBLF).

Les candidatures doivent être signées par les candidats présentés et mentionner la date de naissance et le domicile; en outre, si le candidat n'est pas proposé par une association, elles mentionnent la chose immobilière dont le candidat est preneur, fermier ou bailleur, ou le genre de chose immobilière dont il est gérant; si des candidatures paraissent douteuses, le président du Tribunal cantonal procède aux vérifications nécessaires et écarte d'office les candidats non éligibles (art. 11 al. 3 LTBLF).

S'il y a plus de candidatures valables pour une catégorie qu'il n'y a de postes à pourvoir, le Tribunal cantonal procède à la nomination en tenant compte équitablement des candidatures proposées par les associations de bailleurs, preneurs ou fermiers (art. 12 LTBLF).

La période de fonction débute le 1^{er} janvier 2016.

Les candidatures doivent parvenir au Tribunal cantonal dans les 30 jours qui suivent la présente publication, avec la mention « Tribunal des baux à loyers et à ferme ».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Tribunal cantonal à Porrentruy (032 420 33 00).

Porrentruy, le 7 septembre 2015

Tribunal cantonal

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 24 septembre 2015, à 20 h, à la salle communale de Montignez

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juin 2015
2. Adopter le Plan Spécial «Combe-de-Cœuve» à Courtemaîche, avec modifications du plan de zones à Buix, Courtemaîche et Montignez.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Kamel Sami Vauclair, 1996, domicilié à Courtemaîche, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
4. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celles-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

Bonfol

Changement d'affectation dans le cadre d'une demande en vue de l'octroi d'un permis pour une pension

(Article 11g de la loi sur les auberges du 18 mars 1998 - RSJU 935.11)

Requérant: M. Rychen Daniel, Rte de Courtavon 28C, 2944 Bonfol

Requête: ouverture de chambres d'hôtes avec un maximum de 10 lits, dans la maison sise Rte de Courtavon 28C à Bonfol.

Les éventuelles oppositions écrites et motivées seront adressées durant le dépôt public, soit jusqu'au 9 octobre 2015 inclusivement, au Secrétariat communal.

Bonfol, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Bourrignon

Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Bourrignon le 17 décembre 2014, a été approuvé par le Service des communes le 17 août 2015.

Réuni en séance du 2 septembre 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 31 décembre 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

Clos du Doubs

Assemblée communale du 29 septembre 2015, à 20 h, au Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2015
2. Prendre connaissance et approuver le règlement communal concernant les inhumations et les cimetières
3. Prendre connaissance et approuver le règlement de l'agence communale AVS
4. Décider l'annulation du règlement concernant le fonds des eaux usées d'Epauvillers
5. Informations communales: Thécla Pun.ch, état de pollution du site
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée et les règlements mentionnés ci-dessus sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Cornol

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 20 août 2015, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

Rue «Sous-la-Cour»

Pose du (des) signal (aux) 2.14:

- «Riverains autorisés»;
- «Accès au Parcours Vita et à la grotte autorisé»;
- «Accès à la cabane forestière non autorisé».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Cornol, le 31 août 2015

Le Conseil communal

Courchavon

Entrée en vigueur du règlement de l'agence communale AVS

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale du Courchavon Mormont le 28 mai 2015, a été approuvé par le Service des communes le 17 août 2015.

Réuni en séance du 31 août 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courchavon, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Courchavon

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 31 août 2015 les plans suivants :

- Modification de l'aménagement du plan de zones « parcelles N^{os} 323 & 310 »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courchavon, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Courchavon

Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale du Courchavon Mormont le 28 mai 2015, a été approuvé par le Service des communes le 17 août 2015.

Réuni en séance du 31 août 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courchavon, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Courchavon

Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale du Courchavon Mormont le 28 mai 2015, a été approuvé par le Gouvernement le 13 août 2015.

Réuni en séance du 31 août 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courchavon, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Courtedoux

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal de Courtedoux met à l'enquête publique le réaménagement et l'assainissement des rues du Collège et du 23-Juin ainsi que la réfection partielle de la route du Varandin.

Les plans sont déposés publiquement durant 30 jours, du 9 septembre au 8 octobre 2015 au Bureau communal de Courtedoux où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser au Secrétariat communal de Courtedoux jusqu'au 8 octobre 2015 inclus.

Courtedoux, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Courtedoux

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Au vu de la décision du Conseil communal dans sa séance du 1^{er} avril dernier, des articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, des art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des Infrastructures préavise favorablement la modification de la signalisation « Zone 30 km/h » de la route du Varandin et de la rue du 23-Juin.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision. Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser durant ce délai au Secrétariat communal de Courtedoux jusqu'au 8 octobre 2015 inclus.

Les plans de détails de modification de la signalisation peuvent être consultés au Bureau communal de Courtedoux.

Courtedoux, le 4 septembre 2015

Le Conseil communal

Delémont

Arrêtés du Conseil de ville du 31 août 2015

Tractandum N° 12/2015

Le rapport 2014 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté.

Tractandum N° 13/2015

Les comptes 2014 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion sont acceptés.

Tractandum N° 14/2015

Le crédit-cadre de Fr. 1'850'000.– pour l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019 est accepté.

Tractandum N° 15/2015

Le crédit-cadre de Fr. 1'780'100.– HT pour l'assainissement des réseaux souterrains (PGEE, eau potable, électricité, gaz naturel, éclairage public) dans le cadre de l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019 est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 12 octobre 2015

Au nom du Conseil de ville

La présidente: Jeanne Beuret

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Develier

Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'Environnement et de l'Equipe-ment de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 31 août 2015, la Conception directrice de l'aménagement local.

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Develier, le 7 septembre 2015

Le Conseil communal

Pleigne**Entrée en vigueur du règlement d'organisation**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Pleigne le 21 mai 2015 a été approuvé par le Gouvernement le 13 août 2015.

Réuni en séance du 1^{er} septembre 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal

Le maire: Daniel Pape

La secrétaire: Emilie Froidevaux

Porrentruy**Séance ordinaire du Conseil de ville, jeudi 24 septembre 2015, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée «Piscine municipale» (N° 919) (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée «Baux de location» (N° 920) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée «Colonnes Morris à Porrentruy» (N° 922) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion intitulée «Pour la demande de l'obtention de la distinction «Fair Trade Town» (N° 921) (PS-Les Verts).
9. Approuver un crédit de Fr. 295'000.- pour la construction d'une chambre de comptage, de désinfection aux UV et de clôture de la zone S1 au captage de la source de l'Ante, par reprise du fonds de réserve de l'eau potable.
10. Approuver la création de 2,9 EPT de personnel éducatif et administratif pour la Maison de l'enfance à l'occasion de l'ouverture d'une antenne de crèche et UAPE dans la Commune de la Baroche.
11. Approuver un crédit de Fr. 460'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la création d'un centre de jour à Porrentruy dans le bâtiment du Foyer Les Planchettes et l'adaptation du centre administratif de l'EMS.
12. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
13. Rapport de gestion 2014 de l'Administration communale.
14. Divers.

Porrentruy, septembre 2015

Au nom du Conseil de ville

Le président: Manuel Godinat

Rebeuvelier**Approbation de plans et de prescriptions**

Le Département de l'Environnement de l'Équipement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 31 août 2015, le document suivant:

– Conception directrice de l'aménagement local

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Rebeuvelier, le 7 septembre 2015

Le Conseil communal

Val Terbi**Convocation du Conseil général, mardi 22 septembre 2015, à 19 h 30, au Centre communal de Vicques, 1^{er} étage**

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2015
3. Communications
4. Questions orales
5. Discussion interactive au sujet du Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont
6. Réponse à la question écrite du groupe PCSI + Ouverture par M. Laurent Der Stepanian intitulée «Validité du moratoire du 9 décembre 2014 sur le versement des allocations de naissance»
7. Réponse au postulat de M. Jean-Luc Charmillot intitulé «Eclairage public de nos trois villages»
8. Présentation, discussion et adoption d'un crédit de 175'000 francs concernant l'assainissement de l'éclairage public dans les secteurs «En Genevret» et «Route de Rochefort» à Vicques; donner compétence au Conseil communal pour son financement
9. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif à la réfection de la route de Vermes – Envelier et de ses 5 ponts; donner compétence au Conseil communal pour la consolidation du crédit de construction
10. Nomination d'un membre à la commission bourgeoise de Vermes
11. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal présentées par:
 - a) Monsieur Latino, Luca Vito
 - b) Madame Megne Tagne Meister, Edith Laure
 - c) Monsieur Nehlig, Ewald

Vicques, le 31 août 2015

Au nom du Conseil général

Le président: Carlos Peña Reyes

Vendlincourt**Assemblée communale extraordinaire, mardi 22 septembre 2015, à 20 h, à la halle polyvalente****Point supplémentaire à l'ordre du jour:**

4. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit relatif à la réalisation du bâtiment communal Ecopoint.

Vendlincourt, le 3 septembre 2015

Le Conseil communal

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques**

Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale**Elections du 15 novembre 2015**Convocation du corps électoral

Le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale a fixé au 15 novembre 2015 les élections pour le renouvellement de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

Droit de vote

Est électeur à 16 ans révolu tout membre de la Collectivité ecclésiastique cantonale quel que soit sa nationalité.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18h00 par le président et le secrétaire de la commune ecclésiastique. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le conseil de la commune ecclésiastique. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

le samedi pendant 1 heure

le dimanche de 10h00 à 12h00

Le scrutin est clos le dimanche à 12h00.

Exercice du droit de vote selon les articles 14; 15; 16 et 17 de l'Ordonnance sur les droits politiques.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être obtenu auprès du secrétariat de la commune ecclésiastique de son domicile exclusivement, jusqu'au jour précédent l'ouverture du scrutin.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont remises à l'Administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale jusqu'au lundi 12 octobre 2015 selon l'article 31 de l'Ordonnance sur les droits politiques.

Voie de recours

Dans les 3 jours à compter de la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel, tout électeur peut élever une réclamation dûment motivée auprès de la Commission juridictionnelle conformément à l'article 71 de l'Ordonnance sur les droits politiques.

Delémont, le 1^{er} septembre 2015

Administration

de la Collectivité ecclésiastique cantonale

Avis de construction**Courroux**

Requérant: Progescom SA, Rue du 23-Juin 34, 2822 Courroux. Auteur du projet: Atelier d'architecture Ramon Jaquet Sàrl, Rue du 23-Juin 21, 2822 Courroux.

Projet: modification du permis de construire N° 304/07, soit: construction de 4 appartements au lieu de 6, avec terrasse et balcons, sur la parcelle N° 208 (surface 3004 m²), sise à la rue du 23-Juin. Zone d'affectation: CAC.

Dimensions principales: longueur 36 m 70, largeur 19 m 60, hauteur 6 m 90, hauteur totale 10 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite et béton armé. Façades: panneaux composites, teinte à préciser. Toiture plate avec lés bitumineux et gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 octobre 2015 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 9 septembre 2015

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Garage de l'Ouest, Willemin SA, route de Porrentruy 88, 2800 Delémont. Auteur du projet: MaWil architectes, Rte de Moutier 5, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une station de lavage pour 2 véhicules en annexe Sud-Ouest du bâtiment N° 16, sur la parcelle N° 2565 (surface 2627 m²), sise à la rue Saint-Randoald. Zone de construction ABB: Zone d'activités B secteur b.

Description: Station de lavage.

Dimensions: longueur 10 m 80, largeur 6 m 50, hauteur 4 m 32.

Genre de construction: murs extérieurs: structure métallique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 octobre 2015 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 4 8 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 7 septembre 2015

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Delémont

Requérant: Wenger SA, Route de Bâle 63, 2800 Delémont. Auteur du projet: addesign, Stéphane Schindelholz, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une passerelle enjambant la route de Bâle et reliant les bâtiments Nord et Sud de l'usine; construction et aménagement d'un ascenseur pour accéder à la passerelle de chaque côté de la route, sur les parcelles N°s 456, 905 (surface 10'443 m²), 912 (surface 7371 m²) sises à la route de Bâle. Zone de construction Mab: Zone mixte A, secteur MAb (3 niv.)

Description: Passerelle.

Dimensions: longueur 29 m 49, largeur 2 m 60, hauteur 3 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: murs extérieurs: structure métallique. Façades: tôle métallique et vitrage, couleur gris anthracite. Couverture: étanchéité. Chauffage: existant (gaz naturel à condensation).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 9 octobre 2015 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 7 septembre 2015

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Monsieur et Madame Membrez Raoul et Fridez Christiane, Rue du Pécat 11, 2853 Courfaivre.
Auteur du projet: Diagonal-Swiss Sàrl - Messieurs Künzli Olivier et Vujcic David, Rue Achille Merguin 35, 2900 Porrentruy.

Projet: démolition partielle des bâtiments existants N°s 11 et 11A et construction d'une nouvelle maison familiale ossature-bois avec pompe à chaleur air/eau et construction d'une cabane de jardin, sur la parcelle N° 2182 (surface 822 m²), sise à la rue du Pécat N° 11. Zone de construction: Zone Centre C.

Dimensions: longueur 17 m 33, largeur 11 m 68, hauteur 4 m 35, hauteur totale 5 m 80. Dimensions cabane de jardin: longueur 3 m, largeur 3 m, hauteur totale 2m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: panneaux Knauf / bois / laine de roche / isolation Neopor / crépi / bardage. Façades: crépi et bardage, couleur blanc et brun. Couverture: toiture végétalisée. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 12 octobre 2015 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt le 7 septembre 2015

Le Conseil communal

Mises au concours

La Commune d'Alle met au concours le poste de

Voyer communal, responsable secteur de l'eau à 100 %

Les activités principales liées à ce poste sont:

- Contrôler les compteurs d'eau
- Contrôler les installations de la station de traitement ainsi que la surveillance du réseau d'eau
- Gestion des fuites d'eau
- Collaborer aux divers travaux liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les installations techniques
- Suppléer les travaux d'entretien des parcs, des routes et infrastructures communales

L'employé-e sera appelé-e à travailler en proche collaboration avec une équipe déjà en place ainsi que les conseillers communaux responsables des dicastères concernés.

Pour que la fonction puisse être assumée avec efficacité, le/la postulant-e devra faire valoir:

- Une formation professionnelle certifiée par un CFC dans un métier manuel.
- Des connaissances confirmées et un intérêt particulier pour la gestion des eaux.
- Une aptitude à travailler en équipe et à gérer un certain niveau de stress.
- Un très bon sens de l'organisation.
- Un permis de conduire.

- Une bonne condition physique, flexible, discret-ète et consciencieux-se.
- Être prêt à suivre une formation spécifique selon les exigences cantonales en vigueur.

Taux d'occupation: 100 %

Age: entre 25 et 45 ans

Domicile légal et fiscal: Alle

Entrée en fonction: 01.12.2015

Traitement: selon le statut du personnel communal

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de M. le Maire Stéphane Babey, tél.: 079/252.78.42

Les postulations, accompagnées des documents usuels sont à adresser sous pli fermé à: Conseil communal, Rue de l'Eglise 5, 2942 Alle, avec la mention « Postulation », jusqu'au 19 septembre 2015, le timbre postal faisant foi.

La Municipalité de Porrentruy

met au concours les places suivantes:

Un-e à deux apprenti-e-s employé-e-s de commerce

Un-e apprenti-e agent-e d'exploitation

Un-e stagiaire EC 3+1 (MPC)

Entrée en fonction: août 2016.

Renseignements: Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Magali Voillat, cheffe du service RPP, tél. 032 465 77 12, courriel: magali.voillat@porrentruy.ch.

Modalités de remise des candidatures: Les candidatures (lettre, CV et copies des bulletins scolaires) doivent être adressées au Service RPP avec la mention « APP », Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au **2 octobre 2015** (date de réception).

Divers

Triage forestier du Haut Plateau (Pleigne, Movelier, Mettembert, Ederwiler, Domaine du Löwenburg)

Convocation des propriétaires de forêts privées

Conformément à l'article 43 de l'ordonnance sur les forêts (RCJU, 921.111.1), les propriétaires de forêts privées sises sur les territoires communaux d'Ederwiler, Mettembert, Movelier, Pleigne sont convoqués en assemblée le **mercredi 30 septembre, à 20 h, à la salle de l'Epicentre, à Pleigne.**

Ordre du jour:

1. Orientation générale sur le triage forestier du Haut-Plateau
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Nomination d'un-e représentant-e des propriétaires privés à la commission de triage et d'un-e suppléant-e
4. Divers

Pleigne, le 2 septembre 2015



MINERGIE®

**Standards Minergie :
Bases et exigences**

Public cible :
Architectes, entreprises générales, planificateurs.

Programme :

- Exigences de base
- Exemple de rénovation
- Exigences supplémentaires
- Procédures et dossier de demande de certificat
- Certification en ligne

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café compris)

Date et lieu :
24.09.2015 – Yverdon-les-Bains
13h30 – 18h00



Programme détaillé et informations : www.fe3.ch
c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / info@fe3.ch



MINERGIE®

**Standards Minergie :
Dossier de certification
Etude de cas**

Public cible :
Ingénieurs et bureaux techniques.

Programme :

- Théorie
- Exercices sur ordinateur (ordinateur personnel nécessaire)

Coût :
CHF 580.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
29.09.2015 – Yverdon-les-Bains
8h30 – 12h00 et
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations : www.fe3.ch
c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / info@fe3.ch